

*Afin d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture, ce document utilise le masculin générique.*

**Titre :** MSP (Maître socioprofessionnel) - atelier artistique  
**Mesures :** BIO+ et BIP Jeunes  
**Ligne hiérarchique :** Les responsables de mesure  
**Suppléance :** Un collègue de la mesure  
**Lieu de travail :** Avenue de Sévelin 32C, 1006 Lausanne et Chemin du Chêne 7, 1020 Renens

## 1. Mission générale du poste

Gérer le programme de l'atelier et le développer dans l'objectif d'évaluer et d'améliorer les aptitudes ainsi que les compétences des participants, de leur permettre d'accéder à leur propre créativité, ceci dans le respect de la Charte de l'Association Mobilet'

## 2. Domaines clés de responsabilités et tâches liées à celles-ci

- Assurer le suivi des participants
  - Elaborer un programme personnalisé avec chaque participant afin de stimuler sa créativité, découvrir des compétences et contribuer à son bien-être
  - Consigner quotidiennement les informations et observations dans le journal
  - Contribuer au développement des compétences des participants dans le but d'une insertion sociale et professionnelle, en respectant le rythme de chacun
- Assurer la gestion de l'atelier
  - Planifier, gérer et animer l'atelier selon le projet établi, en accord avec la direction
  - Améliorer et développer l'atelier en fonction de l'évolution de la mesure
  - Mettre en œuvre et faire respecter les objectifs individuels fixés
  - Assurer les diverses tâches inhérentes au bon fonctionnement de l'atelier
  - Veiller à la maintenance des locaux et au respect du matériel
  - Acheter et remplacer le matériel et les fournitures selon le budget établi et en accord avec les responsables
- Collaborer avec les différents intervenants
  - Transmettre toutes informations utiles aux collègues impliqués dans le suivi des participants
  - Collaborer avec les conseillers socioprofessionnels, les éducateurs, les enseignants, ou autres collaborateurs de l'Association Mobilet'
  - Prendre connaissance des PV
  - Etre présent au colloque et à la supervision à la demande du responsable
- Veiller au respect du cadre et de la mission de la mesure
  - Prendre connaissance du référentiel de prestations des MIS-T
  - Informer la hiérarchie en cas de dysfonctionnement au sein de la mesure
  - Participer au maintien, au développement et à l'amélioration de l'organisation interne
  - Respecter l'astreinte au secret de fonction ainsi que le règlement sur la protection des données

## 3. Compétences requises

- Compétences professionnelles reconnues en adéquation avec l'activité de l'atelier
- Compétences relationnelles